



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 106

Question écrite n° 80010

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'aménagement de la route nationale RN 106 dans le département de la Lozère. Cet axe routier est particulièrement fréquenté, et notamment par des poids lourds, dans la mesure où il fait la liaison avec le sud-est de la France. Nonobstant son caractère stratégique et son rôle d'aménagement du territoire, la RN 106 est dangereuse et accidentogène sur plusieurs portions et notamment sur l'ensemble de la descente du Col de Montmirat jusqu'à Florac. Les élus du territoire et les acteurs locaux réclament depuis longtemps un aménagement de cette portion avec une modification du tracé. Plusieurs opérations de type déblais/remblais seraient de nature à améliorer de manière significative la circulation des poids lourds et, par-là, la sécurité des usagers. Il est d'une impérieuse nécessité d'envisager un aménagement conséquent de cet axe majeur de circulation sur la portion col de Montmirat-Rocher Percé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position de l'État quant à la modification du tracé de cet axe sur cette portion et ses intentions en la matière à plus ou moins long terme.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux arguments de sécurité pour demander un aménagement conséquent de la RN106 dans le département de la Lozère. Les services de l'État ont mis au point en 2014 un programme d'amélioration d'itinéraire de la RN106 en Lozère entre le Col de Jalcreste et Balsièges, qui apporte un éclairage pluriannuel des travaux à effectuer en matière d'entretien et de réparation du patrimoine routier existant sans modification substantielle de l'infrastructure, et compatibles avec la nature du trafic observé de quelques milliers de véhicules par jour. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche nationale d'amélioration de la sécurité des routes existantes (SURE), des aménagements de sécurité pourront par ailleurs être programmés sur cet axe sous réserve des résultats de l'analyse en cours des facteurs d'accidents, notamment en ce qui concerne la descente du col de Montmirat.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80010

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3746

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8649